

LISTE—Suite

Numé- ros		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
562a	Tissus en totalité ou en partie de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues ou de fibres de verre continues ou discontinues, ne contenant pas de laine ni de poil, non compris les tissus dont la soie constitue plus de 50 p. 100 du poids:			
	(1) <i>Dépassant douze pouces de largeur</i> <i>et, la livre</i>	22½ p.c.	30 p.c. 20c.	45 p.c. 40c.
	(2) <i>Ne dépassant pas douze pouces de largeur</i>	25 p.c.	27½ p.c.	55 p.c.
	Les tissus comprenant cinq pour cent ou moins, en poids, de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues ou de fibres de verre continues ou discontinues ne sont pas frappés de droits sous le régime de la présente position, mais sont imposables comme s'ils étaient composés uniquement des autres matières constituantes.....			
562j	<i>Étamine pour sasser la farine dans les minoteries</i> ...	En franchise	En franchise	45 p.c.
565a	Mèches, tressées ou non, avec ou sans âme, apprêtées ou non, devant servir à la fabrication de chandelles ou de bougies ou devant être utilisées dans les lampes de sanctuaire qui consomment de l'huile.....	En franchise	En franchise	En franchise
565b	Tresses de toutes sortes, n.d.....	20 p.c.	25 p.c.	40 p.c.
565c	Tuyaux à incendie, en toile, avec revêtement intérieur ou non, munis ou non d'accouplements.....	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
565d	<i>Enveloppes textiles tissées sans couture, de forme tubulaire, servant à la fabrication de tuyaux à incendie; tuyaux à incendie faits avec ces enveloppes, munis ou non d'accouplements:</i>			
	(1) <i>Dont le composant textile est le coton pur</i>	20 p.c.	22½ p.c.	40 p.c.
	(2) <i>Dont le composant textile est autre que le coton pur</i>	22½ p.c.	27½ p.c.	45 p.c.
566a	Étoffes contenant des dessins figurés, tissées en largeurs ne dépassant pas douze pouces, dentelle, broderie, emblèmes et médaillons, devant servir à la fabrication de vêtements sacerdotaux.....	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
566b	Dentelle et tulle, non tissés, tulle-bobin et broderies, n.d.:			
	(1) <i>Entièrement de fibres végétales</i>	10 p.c.	12½ p.c.	25 p.c.
	(2) <i>Entièrement ou en partie d'autres fibres textiles continues ou discontinues</i>	17½ p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
568	(1) <i>Vêtements tricotés, tissus par mailles et articles tricotés, n.d.</i>	20 p.c.	35 p.c.	55 p.c.
	(2) <i>Vêtements tricotés, pour femmes et jeunes filles, composés totalement ou principalement en poids de laine ou de poil, et évalués à au moins \$9 la livre.</i>	20 p.c.	32½ p.c.	55 p.c.